

Transferts sociaux

En 1993, le besoin de financement du régime général de la Sécurité sociale devrait atteindre 57 Mds de F. Malgré les mesures de rééquilibrage en vigueur depuis l'été, les prestations ont progressé au même rythme qu'en 1992 (6%), tandis que les prélèvements, assis pour l'essentiel sur la masse salariale, poursuivaient leur ralentissement.

Du côté des prélèvements, la hausse de la CSG et du taux de cotisation à l'assurance chômage n'auront eu qu'un impact limité sur la progression moyenne enregistrée en 1993.

Le relèvement du taux de la CSG le 1er juillet dernier, de 1,1% à 2,4%, devrait rapporter 18,4 milliards au régime général de la Sécurité sociale au second semestre. La hausse de 0,9 point du taux de la contribution au régime d'assurance chômage, effective le 1er août, devrait accroître les charges de 1,8 milliard pour les salariés et de 2,8 Mds de F pour les entreprises, toujours au second

semestre 1993 (respectivement 6,2 Mds de F et 9,7 Mds de F en année pleine).

Dans le même temps, les employeurs ont bénéficié d'un allègement de leurs cotisations versées au titre de la branche famille sur les bas salaires (cf. encadré). Le coût de cet allègement est évalué à 4 Mds de F en 1993 (9 milliards en année pleine).

Concernant les prestations sociales, leur évolution moyenne toujours soutenue est restée nettement supérieure à celle des prélèvements. Les effets des mesures de redressement adoptées sur l'assurance maladie et l'assurance chômage ne devraient en effet être sensibles qu'à partir de 1994.

Les prestations d'assurance maladie du régime général, en raison de la baisse de cinq points des taux de remboursement appliquée à partir du 1er août 1993, devraient progresser à un

LES TRANSFERTS SOCIAUX REÇUS ET VERSÉS PAR LES MÉNAGES

(taux d'évolution en %)

Glissements annuels			Moyennes annuelles				Glissements semestriels					
1991	1992	1993	1991	1992	1993		1991		1992		1993	
							1er S	2nd S	1er S	2nd S	1er S	2nd S
6,6	6,2	4,0	6,8	5,9	5,9	Prestations sociales reçues par les ménages (100 %)	3,3	3,2	2,2	3,9	3,1	0,9
7,0	6,7	4,1	7,0	6,6	6,2	Versées par les organismes de Sécurité Sociale (76,5 %)	3,4	3,5	2,6	4,0	3,2	0,8
6,6	5,7	3,7	6,5	5,6	6,0	dont : Régime général (41,5 %)	3,2	3,3	1,8	3,8	3,0	0,6
4,3	6,0	2,5	3,9	5,2	4,0	Versées directement par les employeurs (13 %)	1,8	2,5	2,3	3,6	1,7	0,8
6,8	3,1	5,8	9,0	2,2	6,3	Autres prestations versées par les administrations (10,5 %)	5,0	1,7	-0,4	3,4	3,4	2,3
7,4	3,7	4,6	6,0	4,9	2,9	Total des prélèvements sociaux	3,2	4,1	1,3	2,4	0,4	4,2
4,8	3,7	1,1	4,2	4,2	1,6	Cotisations sociales effectives versées par les ménages (100 %)	1,1	3,6	1,1	2,6	0,2	0,9
5,5	3,1	-0,5	4,5	3,2	0,9	dont : Cotisations des employeurs ⁽¹⁾ (59 %)	2,3	3,1	0,1	3,0	-0,1	-0,4
4,5	3,9	1,8	3,0	6,4	1,5	Cotisations des salariés ⁽²⁾ (32,5 %)	-2,2	6,9	2,9	1,0	0,4	1,3
0,9	7,7	9,9	6,4	3,2	6,6	Cotisations des non salariés ⁽²⁾ (8,5 %)	5,7	-4,5	1,2	6,4	1,5	8,3

(1) Les cotisations employeurs sont à la fois reçues et versées par les ménages en comptabilité nationale ; elles n'ont donc pas d'effet sur le revenu disponible brut.

(2) Les mesures accompagnant la création de la CSG ont un impact sur l'évolution des cotisations des salariés et des non salariés en 1991. L'instauration de la CSG s'est traduite par une diminution de 1,05 point de cotisation salariale plafonnée d'assurance vieillesse assortie d'une remise forfaitaire de 42 francs par mois. Ces mesures ont contribué à alléger l'évolution des cotisations versées par les salariés et les non salariés.

NB : les données entre parenthèses donnent la part du poste dans le total en 1992.

Principales mesures adoptées sur les transferts sociaux en 1993

1. ASSURANCE MALADIE

Plan de redressement de l'assurance maladie. Entrant en vigueur au mois d'août 1993, il a été élaboré par le gouvernement. Le dispositif comporte une baisse de cinq points des taux de remboursement des prestations en nature et une hausse de cinq francs du forfait hospitalier. L'incidence sur les dépenses est d'environ 2,5 Mds de F en 1993 (7,1 Mds de F en année pleine).

Nouvelle convention médicale. Signée le 21 octobre dernier par deux syndicats de médecin et deux caisses d'assurance maladie, son objectif est de s'accorder chaque année sur un taux d'évolution prévisionnel des dépenses médicales (3,4% pour 1994). Les moyens retenus sont l'application de références médicales, le codage des actes médicaux et l'introduction d'un dossier médical.

2 ASSURANCE VIEILLESSE

Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV) et réforme du mode de calcul des pensions de retraite (loi N° 93-936 du 22/07/1993 et décrets N° 93-1022, 93-1023 et 93-1024 du 27/08/1993).

FSV. il sera alimenté par le produit de l'augmentation de la CSG ainsi que par la plus grande partie des droits sur les alcools. Son rôle principal est de prendre en charge les allocations vieillesse non contributives comme le minimum vieillesse. A titre exceptionnel, il lui incombe de rembourser, dans la limite de 110 Mds de F, la dette du régime général de la Sécurité Sociale au 31 décembre 1993.

Calcul des pensions. Une indexation a été décidée en fonction de l'évolution prévisionnelle des prix hors tabac. Par ailleurs, la durée de cotisations permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein

est portée de 150 à 160 trimestres (à raison d'un trimestre supplémentaire par an de 1994 à 2003) et la période de référence pour le calcul du salaire annuel moyen passe des 10 aux 25 meilleures années (une année supplémentaire par an de 1994 à 2008).

3. BRANCHE FAMILLE

Allocation de rentrée scolaire. Son montant a été exceptionnellement majoré de 6 Mds de F.

CSG. La loi de finances rectificative du 22/06/1993 prévoit, à compter du 01/07/1993, le relèvement de 1,1 à 2,4% de son taux. Le supplément de recettes est affecté à la branche famille en 1993, soit 18,4 Mds de F, et bénéficiera au FSV à partir de 1994.

4. EMPLOI-CHÔMAGE

Loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Des mesures d'urgence pour l'emploi sont inscrites. Il est notamment décidé d'exonérer de cotisations versées au titre de la branche famille les salaires inférieurs à 1,2 fois le SMIC (exonération totale en dessous de 1,1 fois le SMIC et de moitié entre 1,1 et 1,2 fois le SMIC). Cet allègement de charge est évalué à 4 Mds de F pour 1993.

Cotisations chômage. Afin d'équilibrer le régime d'assurance chômage, les partenaires sociaux ont décidé le 22/07/1993 une hausse globale de 0,9 point de la contribution (0,55 pour les employeurs et 0,35 pour les salariés) et l'application de nouvelles règles de dégressivité concernant l'allocation unique dégressive. L'effet de ces mesures est d'environ 6 Mds de F sur 1993.

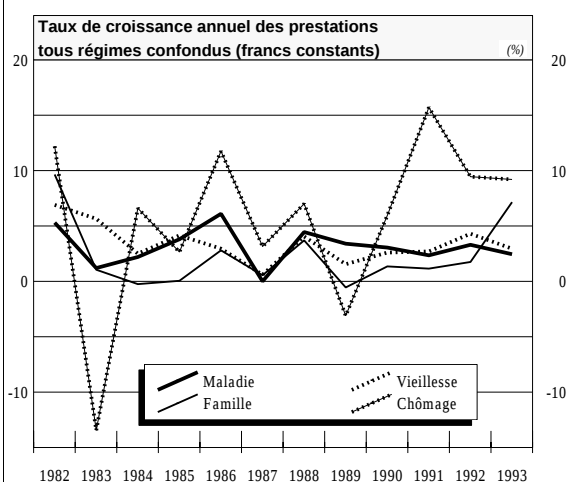
rythme plus faible que l'année précédente (4,6% après 5,7%). La convention médicale signée en octobre dernier ne devrait quant à elle produire ses effets que dans le courant de l'année 1994.

En raison de la majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire pour 1993 (six milliards de francs versés) et d'une revalorisation moyenne de 3% de leur montant unitaire, les prestations familiales connaîtront une croissance très élevée (9,2% après 3%).

La progression, en valeur, des retraites de base demeure forte. Les pensions de retraite versées par la Sécurité sociale, revalorisées en moyenne de 2,3% (comme en 1992), ont vu leur

pouvoir d'achat stabilisé. La progression des dépenses d'assurance chômage n'a pu être enravée en 1993, malgré la réforme d'août 1992 instaurant une «allocation unique dégressive». L'effet sur les dépenses de la forte augmentation du nombre de chômeurs l'emportant sur les économies apportées par la réforme, les partenaires sociaux ont décidé d'une nouvelle réduction des durées d'indemnisation à taux normal à partir du mois d'août.

L'ensemble des prestations autres que celles versées par le régime général et l'assurance chômage aurait crû au même rythme qu'en 1992. Si la progression des retraites complémentaires et de celles versées dans la fonction publi-



que s'amoindrit, les prestations liées à l'intervention sociale des pouvoirs publics (RMI, contrats emploi-solidarité) accélèrent sensiblement.

Salaires et revenus des ménages

Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages aurait nettement ralenti en 1993, avec une hausse d'environ 1,3 % (après 1,6 % en 1992). Ce ralentissement tient, d'une part, à une progression moindre du revenu en valeur et, d'autre part, à l'absence en 1993 de décélération des prix à la consommation (décélération qui avait permis en 1992 un gain de pouvoir d'achat).

Un ralentissement de la masse salariale

La masse salariale brute reçue par les ménages n'aurait progressé que de 1,8 % en 1993 après 3,3 % en 1992 et 4,9 % en 1991. Sa contribution en termes réels à l'évolution du revenu disponible brut serait ainsi négative en 1993 (- 0,3 %), alors qu'elle était positive en 1992 (+ 0,5 %). La hausse plus importante de la masse salariale dans la fonction publique, malgré un gel des mesures générales après celle accordée en février, n'a pas réussi à compenser le ralentissement des

salaires versés dans le secteur privé. Ces derniers, si l'on s'en tient aux seules entreprises non financières non agricoles (hors grandes entreprises nationales), n'auraient en effet pratiquement pas progressé en 1993 (+ 0,4 % après + 2,4 % en 1992) à cause des destructions importantes d'emplois, du recours accru au chômage partiel et de la décélération des salaires.

En 1993, le taux de salaire horaire des ouvriers, comme le salaire mensuel de base, a augmenté de 2,7 % en moyenne annuelle, soit la progression la plus faible enregistrée depuis 1946 ⁽¹⁾. Compte tenu d'une hausse des prix de 2,1 %, le gain en termes réels s'établit à 0,6 % (après 1,5 % en 1992) ce qui aurait été insuffisant pour compenser l'augmentation du taux moyen de cotisations salariales sous plafond, qui est passé de 18 % à 18,4 %, et le relèvement du taux de la CSG, porté de 1,1 % à 2,4 % au 1^{er} juillet 1993. C'est en début d'année que la progression du TSH a le plus ralenti : de 3,5 % en glissement annuel en janvier on est passé à 2,7 % en avril. Après une période de stabili-

sation, les résultats provisoires du dernier trimestre indiquent un nouveau ralentissement avec un glissement annuel en janvier 1994 de l'ordre de 2,3 %.

En 1993, la négociation dans les branches et les entreprises a marqué le pas. Le nombre d'accords salariaux dans les entreprises aurait reculé d'environ 10 %. La faiblesse de la croissance anticipée, l'accroissement du chômage et la maîtrise de l'inflation se seraient traduits par un ralentissement des salaires négociés. En moyenne, les augmentations seraient, en 1993, inférieures de 0,6 point à celles de 1992 (2,9 %).

Les accords de gel des rémunérations ou de réduction du temps de travail assortie de baisses de salaires obtenus en contrepartie de l'annulation de licenciements prévus se sont multipliés en 1993. Encore peu répandues, ces pratiques pourraient continuer à se développer.

(1) Les résultats du quatrième trimestre de 1993 sont encore provisoires.

TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER ET SMIC

(taux d'évolution en %)

Glissements annuels			Moyennes annuelles				Glissements semestriels			
1991	1992	1993	1991	1992	1993		1992		1993	
							1er S	2nd S	1er S	2nd S
4,1	3,5	2,3	4,6	4,0	2,7	Taux de salaire horaire (TSH)	2,2	1,3	1,3	1,0
2,3	4,3	2,3	4,9	4,0	2,6	SMIC	4,3	0,0	2,3	0,0
2,7	2,1	1,9	3,2	2,4	2,1	Indice des prix de détail	1,1	0,9	1,1	0,7
1,4	1,4	0,4	1,4	1,6	0,6	TSH en francs constants	1,1	0,3	0,2	0,3
-0,4	2,1	0,4	1,6	1,6	0,5	SMIC en francs constants	3,1	-0,9	1,1	-0,7

NB : les glissements sont calculés de janvier à juillet et de juillet à janvier pour les prix et pour les salaires.

Concernant le SMIC, une seule revalorisation est intervenue au 1er juillet 1993 (+ 2,3 %). Elle a été strictement limitée à l'obligation légale.

Dans la Fonction Publique d'État, l'indice des traitements a augmenté de 3 % en moyenne annuelle (3,2 % en 1992 et 2,6 % en 1991), ce qui correspond à une progression en termes réels de 0,9 %. Mesuré en glissement annuel, le ralentissement est plus sensible puisque l'on est revenu de 2,8 % en 1992 à 2,2 % en 1993. L'accord salarial de 1991 arrivait à échéance en février 1993 avec une revalorisation générale de 1,7 % (par rapport à décembre 1991). S'y sont ajoutées les mesures catégorielles au titre de la réforme Durafour de la Fonction Publique (0,4 % en août 1993). Ces mesures ont essentiellement concerné les catégories C et D avec l'intégration en catégorie C des agents de bureau de la catégorie D.

Essoufflement des revenus non salariaux

L'excédent brut d'exploitation (EBE) des ménages, après un accroissement de 5 % en 1992, n'aurait augmenté que de 3,6 % en 1993. Lié à la décroissance de la valeur ajoutée dans l'agriculture, l'EBE des entreprises individuelles (EI) aurait diminué sans le quasi doublement des subventions d'exploitation accordées aux agriculteurs dans le cadre de la réforme de la PAC (le revenu réel moyen des agriculteurs a stagné en 1993 après une baisse de 5,9 % en 1992). Quant à

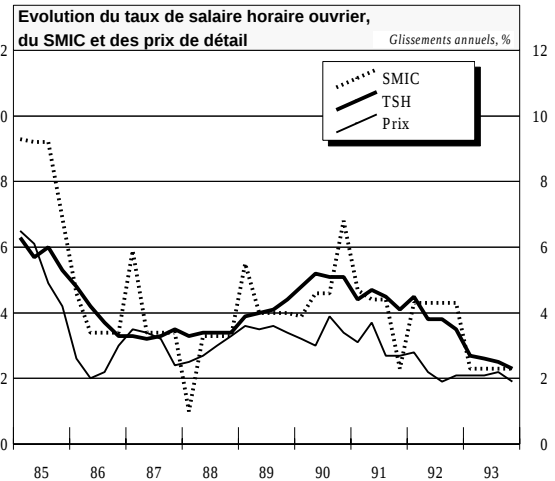
l'EBE des ménages hors EI, il a ralenti sous l'effet d'une plus faible progression des loyers.

Le solde des revenus de la propriété et de l'entreprise aurait augmenté en 1993, la dégrue graduelle des taux d'intérêt n'ayant pas entraîné une décroissance des charges.

Prestations sociales et charges en hausse

Le maintien du rythme de croissance des prestations sociales reçues par les ménages (+ 5,9 %) a joué un rôle stabilisateur sur le revenu, leur contribution à l'évolution du RDB restant très positive (+ 2,1 % après + 1,2 % en 1992). Cette croissance toujours soutenue des prestations est due à la vigueur des remboursements d'assurance maladie au premier semestre, à la majoration de l'allocation de rentrée scolaire versée au troisième trimestre et à la forte croissance des prestations d'assurance chômage sur l'ensemble de l'année.

Du côté des charges, les impôts sur le revenu et le patrimoine auraient progressé plus vivement qu'en 1992 (6,2 % après 3,1 %), sous l'effet de la majoration de la CSG intervenue au 1er juillet 1993. L'impact de cette majoration sur le revenu disponible des ménages aurait été d'environ 18 milliards au second semestre (soit 49 milliards en année pleine). Inversement, les cotisations sociales versées par les salariés auraient très nettement ralenti, et ce malgré le relèvement de 0,35 point du taux de cotisation salarié au régime d'assurance chômage prenant effet au 1er août.



En 1993, le taux de salaire horaire des ouvriers, comme le salaire mensuel de base, a augmenté de 2,7 % en moyenne annuelle, soit la progression la plus faible enregistrée depuis 1946.

DU TAUX DE SALAIRE HORAIRE À LA MASSE SALARIALE DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES NON AGRICOLES HORS GRANDES ENTREPRISES NATIONALES

(taux d'évolution en %)

Glissements annuels			Moyennes annuelles				Glissements semestriels					
1991	1992	1993	1991	1992	1993		1991		1992		1993	
							1er S	2nd S	1er S	2nd S	1er S	2nd S
4,2	3,6	2,5	4,5	3,9	2,7	Taux de salaire horaire ⁽¹⁾	2,2	2,0	2,0	1,5	1,1	1,4
-0,8	-1,9	-2,1	0,0	-1,5	-2,4	Effectifs	-0,3	-0,5	-0,8	-1,1	-1,4	-0,7
3,5	1,6	0,5	4,9	2,4	0,4	Masse salariale des ENFNA hors GEN ⁽²⁾	2,0	1,5	1,1	0,5	-0,3	0,8

(1) Ces données sont évaluées en milieu de trimestre avec une CVS et la pondération des Comptes Trimestriels.

(2) Données construites à partir des deux indicateurs précédents et incluant un GVT solde.

DE LA MASSE SALARIALE DES ENFNA HORS GEN À LA MASSE SALARIALE REÇUE PAR LES MÉNAGES

(taux d'évolution en %)

Glissements annuels			Moyennes annuelles				Glissements semestriels					
1991	1992	1993	1991	1992	1993		1991		1992		1993	
							1er S	2nd S	1er S	2nd S	1er S	2nd S
3,6	1,7	0,6	4,8	2,4	0,5	Entreprises non financières (68 %)	2,0	1,5	1,2	0,5	-0,2	0,8
3,5	1,6	0,5	4,9	2,4	0,4	dont : ENFNA hors GEN (62 %)	2,0	1,5	1,1	0,5	-0,3	0,8
4,5	2,1	1,5	4,2	2,8	2,1	GEN (5 %)	2,3	2,2	1,0	1,2	1,0	0,5
2,0	4,0	0,8	1,2	4,4	1,2	Agriculture (1 %)	0,0	2,0	2,9	1,1	-0,1	0,9
3,4	3,2	1,1	3,9	3,6	1,7	Entreprises d'assurances, organismes financiers et administrations privées (5 %)	1,2	2,1	2,0	1,2	0,4	0,7
5,0	5,6	3,6	5,0	5,5	4,8	Administrations publiques (25,5 %)	2,0	3,0	2,7	2,8	2,4	1,2
12,5	11,4	5,1	12,5	12,5	6,4	Ménages hors EI, reste du monde (1,5 %)	5,4	6,8	6,4	4,7	1,5	3,5
4,1	2,8	1,7	4,9	3,3	1,9	Masse salariale reçue par les ménages (100 %)	2,1	2,0	1,7	1,1	0,7	1,0

NB : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 1992.

POUVOIR D'ACHAT DU REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES

(taux d'évolution en %)

Glissements annuels			Moyennes annuelles				Glissements semestriels					
1991	1992	1993	1991	1992	1993		1991		1992		1993	
							1er S	2nd S	1er S	2nd S	1er S	2nd S
1,4	0,8	-0,4	1,9	1,0	-0,2	Salaires bruts (54,5 %)	0,9	0,6	0,6	0,2	-0,5	0,1
3,9	4,1	1,9	3,7	3,6	3,7	Prestations sociales (35%)	2,1	1,8	1,1	3,0	1,8	0,0
1,2	2,6	1,4	-0,4	2,6	1,4	Excédent brut des ménages (26 %)	0,6	0,7	1,6	1,0	0,4	1,1
13,7	-8,3	2,8	21,8	-6,0	2,9	Revenu de la propriété et de l'entreprise et Assurance (6%)	13,7	0,0	-6,4	-2,0	5,1	-2,1
4,7	-2,2	6,7	6,6	2,2	2,0	Prélèvements sociaux et fiscaux (-21,5 %)	0,9	3,7	0,7	-2,9	3,3	3,3
1,9	1,8	-0,3	0,1	4,1	-0,7	dont : Cotisations des salariés (-9,5%) ⁽¹⁾	-3,4	5,4	1,7	0,1	-0,7	0,4
-1,7	5,6	7,7	3,4	1,0	4,3	Cotisations des non-salariés (-2,5%) ⁽¹⁾	4,4	-5,8	0,1	5,5	0,3	7,3
9,2	-7,8	13,6	14,4	0,8	4,0	Impôts sur le revenu + CSG (-9,5%)	4,3	4,7	-0,1	-7,7	8,2	5,0
2,2	2,5	-0,4	2,0	1,6	1,3	Revenu disponible brut (100 %)	1,9	0,3	0,5	1,9	0,1	-0,5
2,6	2,0	2,1	2,9	2,3	2,2	Déflateur : prix de la consommation des ménages	1,2	1,4	1,1	0,9	1,2	0,9

NB : les données entre parenthèses donnent la part du poste en 1992 dans le revenu disponible.

(1) La création de la cotisation sociale généralisée (classée en impôts selon la méthodologie des Comptes Nationaux) a un impact sur l'évolution des salaires nets, des cotisations des salariés, des non-salariés et de l'impôt sur le revenu en 1991.

Prix de détail

Fin 1993, l'augmentation des prix de détail s'est établie à 2,1% en glissement annuel contre 1,9% fin 1992 (1). La mise en service de l'indice rénové à partir de janvier 1993 a modifié la mesure des évolutions : la nouvelle méthodologie permet de mieux appréhender les variations saisonnières par la prise en compte des évolutions brutes des prix des produits frais et des soldes dans l'habillement.

L'apparent maintien de la hausse des prix recouvre une forte décélération de l'inflation sous-jacente (définie par l'évolution des prix hors alimentation, énergie, tabac et mesures fiscales exceptionnelles) : selon ce concept, plus proche des déterminants économiques, l'augmentation est passée de 3,1% en 1992 à 1,9% en 1993. A l'exception des tarifs des services publics, les prix des différents secteurs contribuant à l'inflation sous-jacente ont nettement ralenti, notamment ceux des produits manufacturés et ceux des services du secteur privé.

Les mesures fiscales exceptionnelles appliquées en 1993 (hausse des prix du tabac, relèvement de la TIPP et des droits sur les alcools) ont eu, globalement, un impact de +0,6 point sur l'indice d'ensemble.

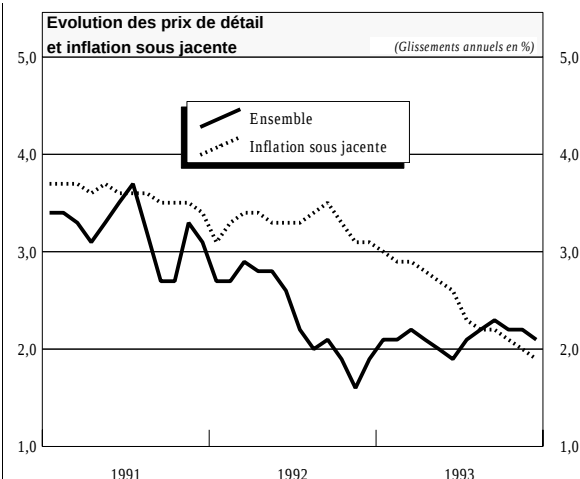
La hausse des prix en Allemagne de l'Ouest est restée élevée en 1993 (+ 3,7%), sous l'effet du relèvement du taux normal de TVA de 14 à 15% et de la forte augmentation des prix des services du secteur privé et

des loyers. L'écart d'inflation en notre faveur s'est donc maintenu.

Ralentissement sensible pour les produits manufacturés

En 1993, la hausse des prix à la consommation des produits manufacturés s'est réduite à 1,1% contre 1,4% en 1992. Si l'on exclut l'impact de la suppression du taux majoré de TVA en avril 1992 et de l'allègement fiscal pour les véhicules munis d'un pot catalytique d'octobre à décembre 1992, la hausse a été de 1% en 1993 au lieu de 2% l'année précédente. La majeure partie de la hausse est concentrée sur le premier trimestre (+0,9% de janvier à mars dont 0,1 point «d'effet pot catalytique»).

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce ralentissement. Au stade de la production manufacturière, les prix ont reculé en 1993 en raison de la faiblesse de la demande globale. Cependant, cette baisse a davantage porté sur les produits exportés que sur ceux destinés au marché intérieur. S'y ajoute une nouvelle diminution des prix des produits importés : -3,1% pour les biens manufacturés (-3,8% en 1992) ; -2,6% pour les matières premières industrielles (-3,1% en 1992). Pour ces dernières, on note cependant une forte remontée en novembre et



Malgré le fort ralentissement de l'inflation sous-jacente la hausse des prix n'a pas ralenti en 1993.

décembre (+5,1% sur ces deux mois) dont l'impact ne sera sensible qu'en 1994.

Par ailleurs, la faiblesse de la consommation des ménages a pesé sur le comportement de marge des détaillants. Les promotions se sont multipliées pour l'ensemble des produits et notamment l'habillement. L'ampleur de la baisse des prix dans ce secteur lors des soldes d'été a été nettement plus marquée qu'en 1992 : les prix dans le secteur «habillement, chaussures» se sont repliés de 2,2% en juillet par rapport à juin contre 1,2% l'année précédente.

(1) sauf indication contraire, les évolutions sont toujours mesurées en glissement annuel (de décembre à décembre).

Au delà des facteurs conjoncturels, il semblerait que l'évolution du comportement des consommateurs se poursuive, leur choix étant davantage déterminé par le prix du produit que par la marque (cf. la Note de conjoncture de la Banque de France). Par conséquent, les achats se déplacent vers les produits de gamme inférieure et les ménages profitent des promotions et des périodes de soldes pour effectuer leurs achats. Ceci a pour effet d'accentuer la concurrence et la saisonnalité de la consommation.

Désinflation notable pour les services du secteur privé et les loyers

Les prix des services du secteur privé ont augmenté de 3,5% en 1993 après 4,8% en 1992. Il faut remonter à 1956 pour observer un taux inférieur. Le ralentissement a été régulier

tout au long de l'année (le glissement annuel était de 4,4% en mars, de 4,1% en juin et de 3,8% en septembre).

Dans certains services, la politique des prix a changé en 1993. Les prix des services d'hébergement n'ont augmenté que de 2,7% en 1993 contre 5% en 1992 et des baisses ont même été constatées en novembre et décembre. Certains hôteliers tentent ainsi de regagner une clientèle qu'ils ont perdue au profit de types d'hébergement moins chers. Cet exemple illustre la tendance générale à une concurrence plus vive dans les services et à une plus grande exigence des clients en matière de prix. Cette décélération est facilitée par la modération des coûts salariaux, principale composante des coûts de production dans ce secteur.

Les loyers ont également enregistré une décélération marquée (3,3% en 1993 contre 5% en 1992) : l'indice du coût de la construction connaît une faible progression depuis le

deuxième trimestre 1992 (autour de 1% en rythme annuel contre 5,3% fin 1991), ce qui, par le biais des indexations, a fortement contribué à ce ralentissement. Par ailleurs, la crise de la demande dans le secteur du logement entraîne une modération des revalorisations des loyers lors des renouvellements des baux ou des changements de locataires : ces derniers sont davantage en position de force pour négocier le loyer proposé qu'auparavant.

Forte hausse des tarifs publics

La hausse des tarifs publics s'est accélérée en 1993 (6,6% après 3,9% l'année précédente). Le relèvement des taxes sur le tabac a contribué pour l'essentiel à cette accélération, avec deux hausses de 15% (soit +32,3% en cumul) programmées le 18 janvier et le 24 mai. En fait, la hausse globale constatée a été moindre (19,1%) ; les

LES PRIX DE DÉTAIL

(taux d'évolution en %)

Glissements annuels							Groupes de produits (et pondérations 1993) ⁽¹⁾	Glissements trimestriels			
1987	1988	1989	1990	1991*	1992*	1993*		1993			
								1er T	2ème T	3ème T	4ème T
1,4	2,4	5,0	3,0	2,7	0,0	0,4	Alimentation (21 %)	1,4	-0,7	-0,8	0,5
2,1	2,3	2,0	2,0	2,9	1,4	1,1	Produits manufacturés du secteur privé (34,5 %)	0,9	-0,1	0,2	0,1
7,8	5,2	4,9	5,4	4,9	4,8	3,5	Services du secteur privé (19 %)	1,3	0,8	0,8	0,5
0,5	0,6	5,5	6,4	-0,8	-1,8	3,8	Energie (8,5 %)	1,0	0,0	3,0	-0,2
2,0	3,7	1,1	1,0	3,3	3,9	6,6	Autres tarifs publics (6 %)	3,4	2,4	0,8	-0,2
6,2	5,9	5,3	4,5	5,6	5,7	4,1	Loyers-eau (6 %)	1,6	1,0	0,6	0,9
2,5	3,6	-1,6	2,1	0,8	1,8	0,5	Santé (5 %)	0,1	0,1	0,0	0,3
3,1	3,1	3,6	3,4	3,1	1,9	2,1	Ensemble	1,2	0,2	0,5	0,2
3,3	3,3	3,4	3,1	3,4	2,2	2,0	Ensemble hors énergie (91,5 %)	1,3	0,2	0,2	0,3
3,1	2,9	3,6	3,4	3,0	1,8	1,8	Ensemble hors tabac (98,5%)	1,0	0,1	0,5	0,2
4,3	3,5	3,3	3,5	3,4	3,1	1,9	Inflation sous jacente ⁽²⁾	0,9	0,4	0,5	0,2

* A partir de 1991, les données sont issues de l'indice rénové mis en place en 1993

(1) Entre parenthèses : poids des secteurs dans l'indice des prix.

(2) Ensemble hors énergie, alimentation, tabac et mesures fiscales exceptionnelles (variation des taux de TVA, allègement fiscal à l'achat de véhicules catalysés au dernier trimestre de 1992, majoration des droits sur les alcools et relèvement exceptionnel de la TIPP en juillet 1993).

fabricants ayant diminué leurs marges bénéficiaires afin de limiter l'impact de ces augmentations. Les autres tarifs publics ont progressé à un rythme proche de celui de 1992 (2,4% contre 2,1%).

Stabilité pour les produits alimentaires

Déjà stables en 1992, les prix des produits alimentaires le sont restés l'an dernier (+0,4%), mais pas pour les mêmes raisons. Les prix des légumes et des fruits frais ne sont plus un facteur modérateur : ils ont augmenté en 1993 (+5,7%) alors qu'ils avaient baissé en 1992 (-13,2%) année où la production avait été exceptionnellement élevée, ce qui avait provoqué une chute des prix. De ce fait, les prix des produits agricoles peu transformés ont augmenté de 0,1% après une baisse de 1,2% en 1992. En revanche, les prix des produits transformés (hors produits exotiques) ont décéléré nettement : +1,1% en 1993 après +2,5% en 1992. A l'instar des produits manufacturés, la faiblesse de la demande et la diminution des coûts des consommations intermédiaires

TAUX ANNUEL D'ÉVOLUTION DES PRIX DE DÉTAIL ET CONTRIBUTIONS À LA VARIATION DE CE TAUX

Secteurs	Taux (glissement annuel en %)		Contributions à la variation du taux global
	en 1992	en 1993	
Alimentation	0,0	0,4	+0,08*
Produits manufacturés du secteur privé	1,4	1,1	-0,10**
Services privés	4,8	3,5	-0,24
Énergie	-1,8	3,8	+0,48***
Services publics	2,1	2,4	+0,01
Tabac	10,0	19,1	+0,12
Loyers, eau	5,7	4,1	-0,09
Services de santé	1,8	0,5	-0,07
Ensemble	1,9	2,1	+0,2

* + 0,05 de relèvement des droits sur les alcools.

** + 0,24 de variation de TVA et d'aide fiscale pour véhicules catalysés.

*** + 0,26 de relèvement exceptionnel de la TIPP en juillet et août 1993.

(les prix agricoles à la production ont baissé en moyenne annuelle en 1992 et 1993) sont à l'origine de ce ralentissement.

Énergie : l'effet du relèvement exceptionnel de la TIPP

La hausse des prix de l'énergie a atteint 3,8% en 1993 (dont 3,1 points du seul fait du relèvement exceptionnel de

la TIPP en juillet et août). Malgré la chute des cours du pétrole brut et des produits raffinés en décembre 1993, les prix à la consommation hors taxes des produits pétroliers sont demeurés à un niveau relativement élevé en fin d'année du fait de l'augmentation des marges de distribution (calculées par différence entre le prix à la consommation hors taxes relevé par la Direction des Hydrocarbures du Ministère de l'Industrie et les cotations des produits raffinés à Rotterdam).

Consommation et épargne

Voisine de 3% en 1989 et 1990, puis de 1,5% en 1991 et 1992, la croissance en volume de la consommation n'est plus que de 0,8% en 1993. Ce nouveau ralentissement, conforme à l'évolution du comportement des ménages observée depuis 1990, masque en fait un profil heurté. En baisse en début d'année en raison principalement d'un accroissement de l'épargne, la consommation a retrouvé à partir du printemps une évolution plus soutenue.

Un profil heurté

La nouvelle hausse du taux d'épargne des ménages à la fin de 1992 et au début de 1993 aura été un des traits marquants de la récession traversée par la France durant cette période. La dégradation du climat économique et la montée du chômage ont accru l'inquiétude des français et les ont poussés, par précaution, à épargner plutôt qu'à consommer. Leur taux d'épargne est ainsi passé de 12,6 % en moyenne aux deuxième et troisième trimestres 1992 à 13,4% en moyenne au quatrième trimestre 1992 et premier trimestre 1993. Simultanément, leur pouvoir d'achat reculant (-0,3% au premier trimestre 1993), les ménages ont réduit leur consommation. (-1,0%). Tous les postes ont été affectés, y compris les services qui, sans diminuer, ont néanmoins ralenti (+0,1% après +1,2% au quatrième trimestre 1992). Ce recul a été amplifié par la suppression, fin 1992, de

l'abattement fiscal instauré pour l'achat de voitures équipées d'un pot catalytique (cette suppression a entraîné un surcroît d'immatriculations d'automobiles en décembre, suivi d'un déficit en début d'année-cf supra).

A partir du printemps, l'amélioration du climat conjoncturel s'est traduite par une remontée de la confiance des ménages tandis que la poursuite de la désinflation permettait des gains de pouvoir d'achat plus élevés que ceux escomptés. Ces éléments ont favorisé une légère reprise de la consommation au deuxième trimestre, notamment de produits manufacturés, reprise qui s'est accentuée au troisième. Plus soutenue qu'habituellement en juillet par les soldes dans le textile et l'ameublement et par l'effet favorable du changement de millésime dans l'automobile, la consommation de produits manufacturés a ensuite profité (août et septembre) du quadruplement de l'allocation de rentrée

CONSUMMATION TOTALE (Y COMPRIS NON MARCHANDE) ET PRINCIPALES COMPOSANTES

(taux d'évolution en%)

Glissements annuels			Moyennes annuelles				Glissements semestriels					
1991	1992	1993	1991	1992	1993		1991		1992		1993	
							1er S	2nd S	1er S	2nd S	1er S	2nd S
1,8	1,9	0,4	1,4	1,7	0,8	Consommation totale	0,8	1,0	0,2	1,6	-0,3	0,6
1,9	0,7	1,1	1,6	0,6	0,8	- Alimentation (20,1%)	0,3	1,6	-0,6	1,3	-0,4	1,5
7,7	-1,8	1,3	5,1	0,6	-0,3	- Energie (9,1%)	7,8	-0,1	-2,4	0,6	0,5	0,7
2,2	3,1	1,6	2,3	2,7	2,2	- Services (39,9%)	0,9	1,3	1,1	2,0	0,9	0,7
-0,4	2,1	-2,0	-0,9	1,5	-0,8	- Manufacturés (30,9%)	-0,9	0,5	0,4	1,7	-1,9	0,0
-5,5	4,7	-7,7	-5,6	1,3	-6,3	dont : Durables (9,2%)	-3,1	-2,5	1,6	3,1	-7,7	0,0
0,4	-2,5	-3,9	-1,6	-0,5	-1,6	Textile-cuir (6,9%)	-1,0	1,4	-1,7	-0,8	-1,3	-2,7
2,5	2,5	2,5	2,6	2,5	3,1	Autres (14,8%)	0,6	1,9	0,5	2,0	1,4	1,1

NB : les données entre parenthèses donnent la part du poste en 1991

scolaire versée à des ménages à revenus modestes qui n'avaient pas anticipé son augmentation.

En fin d'année, les ménages interrogés dans les enquêtes de conjoncture apparaissaient à nouveau moins confiants. Toutefois la consommation s'est globalement maintenue grâce, en particulier, aux services alors que les achats de biens manufacturés baissaient de 1,8% (peut être en partie à cause d'un report plus important que d'habitude des achats de textile et d'habillement en janvier, période traditionnelle de soldes). Simultanément, le taux d'épargne des ménages est revenu à son niveau du début de 1992 (environ 12,5%). Pour importante qu'elle soit, cette baisse doit être interprétée avec prudence, pouvant aussi bien résulter des à-coups de la consommation sur la période récente que témoigner d'un retour progressif des ménages à leur comportement traditionnel d'arbitrage entre consommation et épargne.

Le prix devenant le critère déterminant de choix pour les consommateurs, cela a, entre autres, pour conséquence un déplacement des achats vers les périodes de promotions et de soldes. Ainsi explique-t-on, par exemple, le bon niveau des dépenses d'ameublement au mois de juillet et d'horlogerie-bijouterie en janvier-février. La multiplication de ces opérations peut créer un certain attentisme et accroître la volatilité de la consommation, en particulier celle de produits manufacturés. La contribution de ces derniers à la variabilité totale du taux de croissance de la consommation a ainsi augmenté d'environ 9% entre 1990 et 1993.

TAUX D'EPARGNE

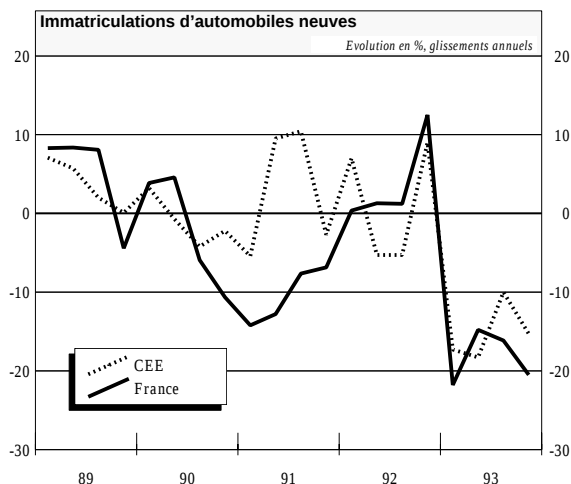
	Niveaux semestriels						Niveaux annuels		
	1991		1992		1993		1991	1992	1993
	1er S	2nd S	1er S	2nd S	1er S	2nd S			
Taux d'épargne	13,1	12,6	12,8	12,7	13,6	12,6	12,8	12,7	13,1
Taux d'épargne financière	4,4	3,9	3,9	3,8	5,5	4,8	4,2	3,9	5,2

Effondrement du marché automobile...

Le nombre d'immatriculations d'automobiles s'est élevé à 1 721 300 en 1993, après 2 105 700 en 1992, soit une baisse de 18,3%. Sans l'aide fiscale accordée au dernier trimestre 1992 aux acheteurs de véhicules à pot catalytique la chute aurait sans doute été moindre (de l'ordre de 14%). Cette mesure, qui n'avait pas eu d'effet significatif sur les immatriculations des mois d'octobre et novembre 1992, a en effet entraîné un gonflement des immatriculations en décembre puis, par contrecoup, un creux en début d'année 1993 (important en janvier, plus modéré en février). Tous nos principaux partenaires européens, à l'exception notable du Royaume-Uni, ont également connu une forte baisse des immatriculations en partie imputable, comme en France, à certaines mesures.

Le marché de l'automobile constitue un bon indicateur du comportement de consommation des ménages. En effet, l'achat d'un véhicule peut être reporté dans le temps en cas de nécessité, d'autant que l'amélioration de la qualité et la «diésélisation» fortement croissante du parc-les véhicules diesel ont représenté 45,5% des immatriculations de voitures particulières en 1993, contre 13,7% il y a dix ans-allongent la durée de

Effondrement, en 1993, du marché automobile en France comme dans la CEE.



vie et augmentent cette possibilité. Bien qu'ils ne représentent que 4% environ de la consommation totale, les achats d'automobiles neuves expliquent ainsi près de 14% de la variabilité totale du taux de croissance de la consommation sur la période 1970-1993. En 1993, comme en 1991, la contribution des achats d'automobiles à l'évolution de la consommation totale a été négative (-0,5 point). Le marché de l'occasion, quant à lui, reste relativement stable depuis deux ans.

... croissance ralentie ailleurs

Hors automobile, la consommation de produits manufacturés a augmenté de 1,3%, en 1993, rythme comparable à celui de 1992. Les achats de biens durables autres que l'automobile ont diminué d'environ 1,5%, tout comme la consommation de textile-cuir. La consommation des «autres produits manufacturés» a légèrement accéléré, les achats en librairie-papeterie et en

droguerie-quincaillerie étant mieux orientés, et les dépenses de pharmacie ayant continué à progresser fortement jusqu'en août, date d'application du Plan Veil.

Comme en 1992, la consommation alimentaire a augmenté à un rythme ralenti (+ 0,8%). Hors tabac, la progression est un peu plus forte (+ 1,1% après +0,7%). La consommation de tabac a en effet diminué de près de 6%, à la suite de l'augmentation moyenne des prix d'environ 20% par rapport à l'année précédente.

Après avoir progressé de 2,7% en 1992, la consommation de services a retrouvé, l'année dernière, son rythme de croissance de 1991 (+ 2,2%). Les dépenses de transport ont diminué d'environ 1% : celles en transport aérien ont ralenti (la forte progression du premier semestre s'est interrompue par la suite) alors que celles en «autres transports» ont régressé d'environ 2%. Par ailleurs, le repli des dépenses en hôtel-café-restaurant s'est accentué (environ -1,5% après -1,0%), malgré un moindre recul durant l'été. Il faut rappeler que la consommation de services comprend un certain nombre de postes dont l'évolution est relativement inerte (santé, loyers, assurances, petit entretien du logement) et qui soutiennent donc la consommation totale. Pour l'ensemble des autres postes, la croissance, qui était d'environ 3% de 1985 à 1990, est revenue à un rythme moyen d'environ 1% depuis lors.

Les conditions climatiques lui ayant été, comme en 1992, favorables, la consommation d'énergie domestique a conservé un rythme modéré de croissance (+ 0,6%). En revanche, la consommation de carburant a sensiblement diminué, le repli ayant été important au premier trimestre (environ -2%), plus

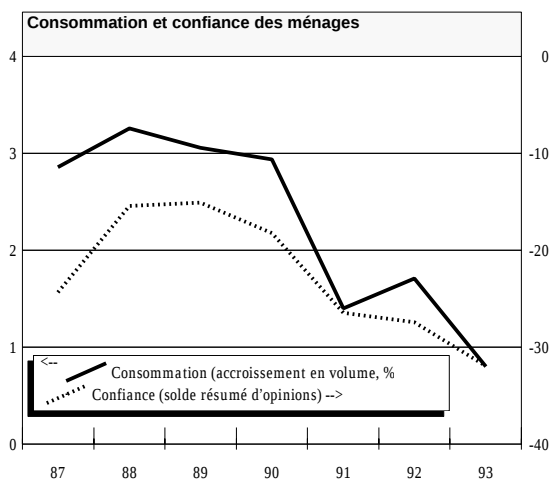
modéré au troisième. Cela a entraîné un léger recul des dépenses d'énergie (-0,3% après +0,6%).

Poursuite du désendettement et réallocation de l'épargne

Selon les enquêtes financières trimestrielles de la Banque de France, l'endettement global des particuliers s'allège. La baisse des taux d'intérêt n'a pas infléchi, pour le moment, le comportement des ménages rendus prudents par la montée du chômage et les risques d'insolvabilité qu'elle implique. De plus, la rigueur prévaut aussi de la part des banques, qui semblent limiter l'octroi de nouvelles utilisations de prêts personnels à des prêts affectés et qui réduisent l'octroi de crédits de trésorerie aux particuliers. L'encours de ces derniers a ainsi diminué de 3,2% entre octobre 1992 et octobre 1993. Sur la même période, l'encours total des crédits est resté stable, les crédits à l'habitat progressant de 2,3%. Le taux d'endettement global a donc continué à baisser (environ 48% du revenu disponible brut au troisième trimestre de 1993, contre un peu plus de 52% en 1990).

Le désir d'assainir leur situation financière constitue pour les ménages, une incitation supplémentaire à épargner et un frein à la consommation. Il est à noter que, dans le cas américain, le désendettement des ménages jusqu'à la fin de 1992 a précédé la reprise de la demande en 1993.

En 1993, les ménages ont réalloué leur épargne vers des placements plus longs : l'emprunt d'État a été financé en bonne partie par des rachats de SICAV monétaires ; des mouve-



La liaison traditionnelle entre revenus et épargne remise en cause

■ Traditionnellement les évolutions de la consommation sont déterminées par celles du revenu nominal et des prix. En ce qui concerne le revenu disponible, les ralentissements observés dans le passé s'accompagnaient d'une baisse du taux d'épargne qui inversement s'élevait quand le pouvoir d'achat augmentait. Selon la théorie du revenu permanent, ce rôle stabilisateur du taux d'épargne s'explique par le fait que les ménages effectuent un «lissage» des fluctuations du revenu considérées comme temporaires et ajustent leur épargne pour maintenir le niveau désiré de consommation.

■ Or ce mécanisme ne fonctionne plus très bien depuis quelques années, les anticipations des ménages relatives au chômage et au niveau de vie paraissant jouer un rôle important dans l'évolution de leur comportement d'épargne. La forte dégradation de l'opinion des ménages

sur l'évolution future du chômage, observée dans les enquêtes de conjoncture à partir de l'année 1990, semble ainsi s'être traduite par une poursuite de l'augmentation du taux d'épargne en 1991, alors même que le pouvoir d'achat décélérait

■ On observe également, dans ces enquêtes, une dégradation de l'opinion des ménages sur leur situation financière personnelle future, et, plus généralement, sur l'évolution future du niveau de vie des Français, dont on a pu vérifier économétriquement l'effet sur la consommation ⁽¹⁾.

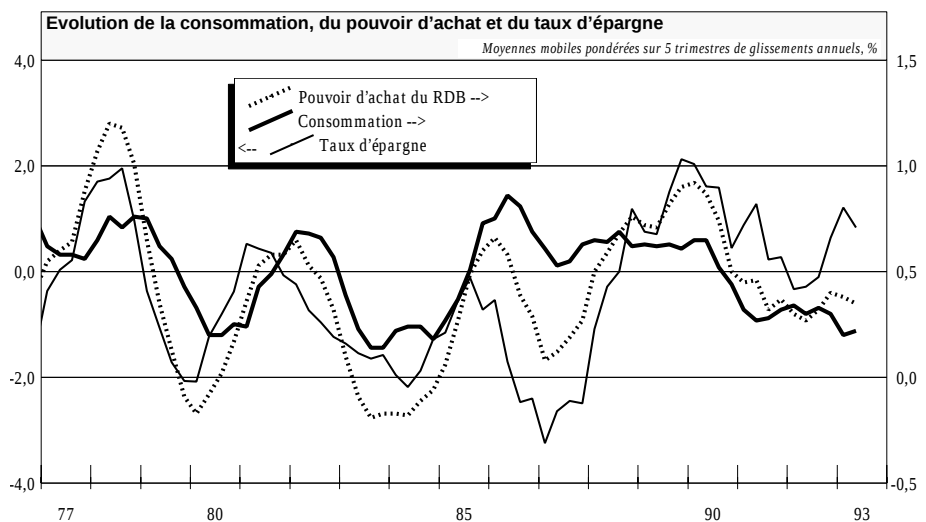
■ Cette dégradation des anticipations, tant sur le chômage que sur le niveau de vie, peut expliquer que le fléchissement actuel de la consommation se caractérise bien plus par sa durée que par son ampleur.

(1) voir Note de conjoncture de décembre 1993, page 11.

ments de transferts se sont produits des SICAV court terme vers d'autres titres d'OPCVM à moyen et long terme. Toutefois, l'encours des titres d'OPCVM court terme était encore très élevé à la fin de l'année puisqu'il s'élevait à 1 422 Mds de F (selon l'enquête trimestrielle de la Banque de France sur la clientèle des gestionnaires de portefeuilles-titres, environ 68% des titres d'OPCVM français à court terme étaient détenus par les ménages en juin 1993). Outre leur rendement, encore intéressant malgré la baisse des taux et l'alourdissement de la fiscalité, et leur liquidité, les SICAV monétaires présentent en effet l'avantage d'être sûres. Tous les placements dont le taux d'intérêt est garanti ont d'ailleurs été recherchés : les fonds placés en assurance-vie ont fortement

progressé, de même que les plans d'épargne-populaire (+34,4% entre décembre 1992 et décembre 1993) et les plans d'épargne-logement (+13,4%

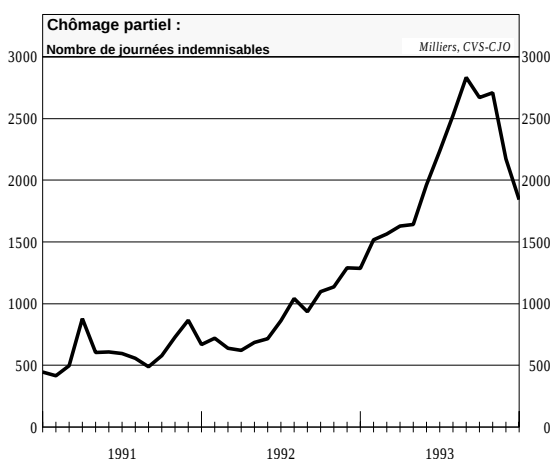
sur la même période) ; le relèvement du plafond des CODEVI a conduit à une croissance de 19,2% de l'encours sur un an. ■



Emploi

En 1993, l'emploi total a diminué d'environ 260 000 personnes. Sur ce nombre, 100 000 proviendraient d'un nouveau recul de l'emploi non salarié (après 115 000 en 1992). La baisse des effectifs salariés aurait, quant à elle, atteint 160 000 personnes.

Après son envolée entre l'été 1992 et l'été 1993, le chômage partiel est en repli *.



Avec 215 000 pertes nettes, l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles (SMNA) aurait moins diminué qu'en 1992, sous l'effet d'une moindre dégradation du marché du travail à partir de l'été. Les réductions nettes d'effectifs auraient en effet atteint 150 000 personnes au premier semestre 1993 avant de retomber à 65 000 au second. Ce ralentissement est surtout imputable à l'interim et aux contrats à durée déterminée (5% des salariés des SMNA à la fin de 1992) qui, après avoir diminué au premier semestre (suppression d'environ 60 000 postes) ont crû légèrement au second (+15 000). Cette évolution contraste avec celle des postes sur contrat à durée indéterminée dont la contraction est restée importante au second semestre (80 000 pertes après 90 000 au premier).

Estimée à 55 000 personnes, la hausse des effectifs dans le tertiaire non marchand a été moindre qu'en 1992. Seulement 26 000 créations nettes de postes sous Contrat Emploi Solidarité (CES) ont été enregistrées en 1993, contre 95 000 en 1992. Par ailleurs, les dispositions fiscales en vigueur depuis 1992, et visant à favoriser la création d'emplois

familiaux, auraient permis la création de quelques milliers d'emplois.

Nouvelle dégradation dans l'industrie

Les suppressions de postes se sont amplifiées en 1993 dans l'industrie manufacturière : 170 000 emplois ont été perdus (après 145 000 en 1992). La contraction des effectifs a été surtout forte au premier semestre et a davantage touché l'emploi précaire (interim, CDD) que l'emploi stable. Au second semestre, les perspectives d'activité étant moins défavorables, l'emploi précaire s'est au contraire stabilisé, voire a repris, alors que les réductions d'effectifs sous contrats à durée indéterminée se poursuivaient.

La situation de l'emploi s'est fortement aggravée, l'an dernier, dans l'industrie automobile : en 1992, les effectifs avaient diminué de 2% (soit -8 000 emplois) ; en 1993, les suppressions ont touché 5% des postes de travail (-18 000). Dans les industries de biens intermédiaires et dans celles de biens d'équipement hors automobile, la baisse des effectifs (respectivement -4,5% et -5,0%) a été plus forte en 1993 qu'en 1992. Les pertes d'emploi ont été du même ordre en 1993 qu'en 1992 dans les industries de biens de consommation (-3,8%). C'est dans les secteurs du textile-habillement et du cuir-chaussure que l'emploi a le plus souffert de la récession de

* Le nombre de journées indemnisables au titre du chômage partiel constitue un indicateur du volume de chômage partiel qui doit être interprété avec précaution : il s'agit de demandes préalables d'indemnisation déposées par les entreprises et accordées par les Directions Départementales du Travail et de l'Emploi. Toutes les journées de chômage partiel indemnisables ne sont pas effectivement réalisées : environ la moitié de ces autorisations sont mises en oeuvre par les entreprises, dans un délai plus ou moins long (en moyenne deux à trois mois) après l'autorisation du Ministère du Travail. On peut penser que cette proportion de "réalisation" est variable selon que les chefs d'entreprise évaluent plus ou moins exactement leurs perspectives d'activité pour les mois suivants.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

(glissements annuels bruts en %)

1988	1989	1990	1991	1992		1993 (glissements CVS)				1993	Part fin 1993	1993 niveau en milliers ⁽¹⁾
						1er T	2ème T	3ème T	4ème T*			
2,2	2,8	1,2	-0,7	-1,8	Salariés des secteurs marchands non agricoles	-0,5	-0,5	-0,2	-0,2	-1,5	65,6	14 315
0,4	1,4	0,1	-2,5	-3,7	Industries (y compris BGCA)	-1,1	-1,3	-0,9	-0,7	-3,9	25,2	5497
0,0	0,4	-0,6	-0,8	-1,5	Industries agro-alimentaires	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	-0,5	2,4	533
-2,5	-2,5	-2,5	-1,6	-1,9	Énergie	-0,1	0,4	-0,2	-0,4	-0,3	1,1	246
3,2	2,1	0,7	-1,7	-4,6	Bâtiment-génie civil et agricole	-1,1	-1,6	-1,0	-0,8	-4,3	5,5	1 190
-0,2	1,6	0,2	-3,1	-3,8	Industrie manufacturière	-1,3	-1,5	-1,1	-0,8	-4,5	16,2	3 528
					dont :							
0,6	2,7	0,4	-2,8	-3,6	Biens intermédiaires	-1,2	-1,5	-1,0	-0,8	-4,5	5,1	1 123
-0,6	2,0	1,4	-2,4	-4,3	Biens d'équipement	-1,4	-1,6	-1,2	-0,9	-5,0	4,8	1 048
-1,1	0,7	0,2	-2,9	-2,2	Automobile	-1,1	-1,5	-1,5	-0,8	-4,9	1,5	333
-0,2	0,5	-1,1	-4,1	-4,0	Biens de consommation	-1,2	-1,2	-0,8	-0,7	-3,8	4,7	1 023
3,4	3,7	2,0	0,5	-0,6	Tertiaire marchand	-0,2	0,0	0,2	0,1	0,1	40,4	8 818
					dont :							
1,9	2,2	1,0	-0,9	-1,9	Commerces	-0,3	-0,4	0,3	-0,2	-0,6	10,0	2 171
0,5	1,2	1,1	0,5	-0,7	Transports-télécom.	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,8	6,2	1 347
5,9	5,9	3,0	1,4	0,2	Services marchands	-0,1	0,3	0,4	0,4	1,0	21,2	4 625
					dont :							
12,1	10,5	4,7	0,2	-3,0	rendus aux entreprises	-0,8	0,1	0,2	0,4	-0,1	6,8	1 479
					dont :							
8,2	8,7	6,1	-0,1	-0,7	hors intérim	0,7	0,4	0,4	0,7	2,1	6,0	1 301
40,3	20,7	-2,0	1,7	-15,5	intérim	-9,5	-1,9	-0,6	-1,5	-13,1	0,8	178
-0,2	0,0	0,9	0,1	-1,6	Services financiers	-0,5	-0,4	-0,4	-0,6	-2,0	3,1	675
0,5	0,2	0,5	3,0	3,1	Salariés du tertiaire non marchand (y compris TUC et CES)					1,2	21,3	4 635
-0,2	-1,1	-2,3	-0,4	-0,6	Salariés agricoles					0,0	1,2	258
-1,5	-2,4	-2,0	-2,9	-4,0	Non salariés					-3,7	11,9	2 602
1,3	1,5	0,6	-0,3	-1,1	EMPLOI TOTAL ⁽²⁾					-1,2	100,0	21810

(*) Résultats provisoires.

(1) Niveaux bruts en fin d'année (Résultats provisoires).

(2) Y compris salariés agricoles et non-salariés.

1992-1993 : les effectifs salariés y ont diminué de 4 à 5% durant le seul premier semestre de 1993.

Le ralentissement, puis le recul de l'activité dans le bâtiment-génie civil et agricole (BGCA) avait provoqué une baisse de l'emploi à partir de 1991, baisse qui s'était accélérée à l'été 1992. Au second semestre 1993, les perspectives d'embauche des chefs d'entreprise, plus favorables à la fois dans le bâtiment et les travaux publics, se sont traduites par une reprise

modérée des recours aux CDD et par une atténuation des suppressions d'emplois stables. Au total, l'emploi salarié dans le BGCA a diminué de 50 000 en 1993, après 60 000 en 1992.

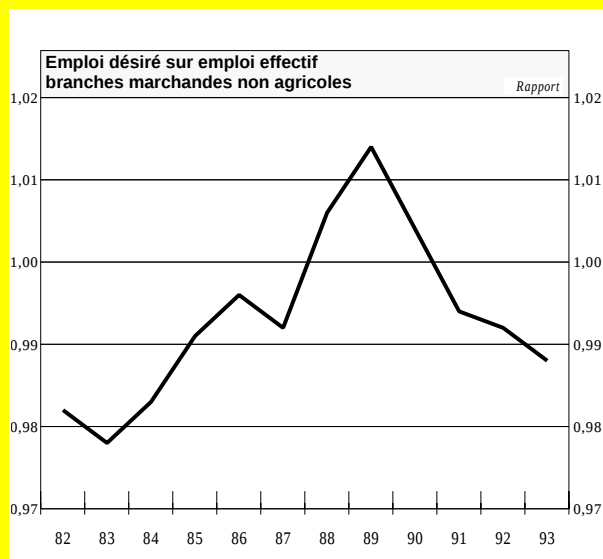
Après une diminution « historique » en 1992 (-0,7%), les effectifs dans le tertiaire marchand se sont stabilisés en 1993, la faible réduction du premier semestre ayant été compensée par une amorce de reprise des embauches en fin d'année. Contrairement à l'industrie, les employeurs du secteur tertiaire ajustent peu

leurs effectifs par le biais des emplois précaires, les contrats à durée déterminée ne concernant que 3,7% des salariés. En 1992 (suppression de 10 000 emplois) comme en 1993 (embauche de 30 000 personnes), les ajustements se sont donc faits essentiellement par les contrats à durée indéterminée.

La reprise des créations d'emplois à la fin de 1993 a été surtout nette dans les services aux entreprises : les effectifs des entreprises de travail temporaire, après une réduction spectaculaire de septembre 1992

Évolution de la productivité apparente du travail

■ Les fluctuations de la productivité autour de sa tendance, estimées pour la période 1980-1992 à un peu plus de 2% par an dans les secteurs marchands non agricoles, viennent du retard dans l'adaptation des effectifs à l'emploi «désiré». Une accélération de la production ne se traduit pas instantanément par des embauches ; elle est tout d'abord obtenue par des gains de productivité. A l'inverse, un ralentissement de la croissance n'est répercuté qu'avec retard sur les effectifs. Ces délais, pouvant aller jusqu'à deux ans dans l'industrie, mais en général plus courts dans le tertiaire (à peine quelques mois), s'expliquent tant par des phénomènes d'anticipation (le changement dans le rythme de croissance est-il durable ?) que par des coûts et délais d'ajustement (embauche, formation, ou plans sociaux). Ils auraient tendance à se raccourcir depuis le début des années quatre-vingt, notamment en raison d'un recours plus important aux contrats à durée déterminée (CDD) et à l'intérim qui fournit aux entreprises une plus grande flexibilité dans la gestion des effectifs.



■ Après trois années consécutives de baisse (1991-1993), la question se pose de savoir si l'emploi a rejoint son niveau désiré et la productivité du travail sa tendance de long terme. Pour répondre à cette question, on a comparé l'évolution effective de l'emploi des branches marchandes non agricoles avec celle que donnent les équations du modèle AMADEUS (1). Ces équations supposent que la croissance tendancielle de la productivité du travail est invariante sur le long terme et que les employeurs déterminent le niveau désiré de l'emploi marchand non agricole (2) de manière à atteindre ce niveau tendanciel de productivité. En raison de l'existence des coûts d'ajustement évoqués ci-dessus, l'emploi ne se rapproche que partiellement du niveau désiré par les entreprises.

■ Pour l'industrie manufacturière, les estimations donnent un accroissement tendanciel de la productivité du travail de l'ordre de 2,6% par an pour la période 1980-1992, et un ajustement annuel de l'emploi égal à 35% de l'écart entre emploi "désiré" et emploi effectif de l'année précédente. Pour les autres branches marchandes non agricoles, le calcul aboutit à un accroissement tendanciel moins fort de la productivité (de l'ordre de 1,8% par an), et un ajustement de l'emploi égal à 58% de l'écart entre emploi «désiré» et emploi effectif de l'année précédente.

■ Les estimations ainsi obtenues permettent de comparer la productivité apparente du travail à sa tendance de long terme, et l'emploi effectif à son niveau désiré. On vérifie que ce dernier est supérieur au niveau effectif lors des points hauts du cycle (années 1988 à 1990), et inférieur à celui-ci en période de récession (cas des années 1991 à 1993 par exemple). En 1993, la productivité semble toutefois relativement proche de sa tendance de long terme dans les branches non manufacturières.

■ Cependant, une telle approche exagère sans doute les écarts entre les niveaux observé et désiré de l'emploi. En effet, la productivité apparente du travail mesurée ici est la valeur ajoutée par salarié, compte non tenu du nombre d'heures travaillées. Or la durée moyenne du travail, au-delà de sa tendance longue à la baisse, varie en fonction des mouvements conjoncturels de la production (3). Au moyen de l'augmentation des heures supplémentaires pendant les phases de reprise, de baisse de celles-ci, de chômage partiel et d'accélération du travail à temps partiel lors des retournements à la baisse, les entreprises font varier la durée du travail pour adapter rapidement le volume de travail à la production. Il n'est pas impossible que ce phénomène ait pris sur la période récente une importance plus grande que par le passé. La prise en compte complète de ces fluctuations dans le calcul de la productivité devrait atténuer les mouvements cycliques de celle-ci autour de sa tendance.

■ En d'autres termes, il est possible que les effectifs soient actuellement plus proches du niveau désiré que ne l'indiquent les équations.

(1) Modèle macro-économique de moyen terme, géré par l'INSEE, et utilisé pour simuler l'évolution des principales grandeurs économiques à un horizon compris entre trois et huit ans.

(2) AMADEUS distingue, au sein des branches marchandes non agricoles, les branches de l'industrie manufacturière d'une part et les autres branches d'autre part.

(3) Les variations conjoncturelles de la durée du travail ne sont pas bien mesurées statistiquement, notamment depuis 1985. Cependant, les très fortes fluctuations conjoncturelles du chômage partiel montrent que les modulations de la durée restent un instrument d'ajustement important à court terme.

à mars 1993 (48 000 emplois perdus, soit 20% du total), se sont stabilisés à partir du printemps. Les services aux particuliers, qui comprennent le secteur de la santé publique, sont restés les principaux créateurs d'emplois avec, comme en 1992, 50 000 nouveaux postes.

Les autres secteurs du tertiaire marchand ont continué à réduire leurs effectifs en 1993, en raison de la faiblesse de la consommation des ménages et de la poursuite d'importantes restructurations. C'est le cas du commerce, des transports-télécommunications, des hôtels-cafés-restaurants et du secteur des banques et assurances.

Accélération de la montée du temps partiel

Plus de trois millions d'actifs travaillaient à temps partiel en mars 1993, soit 250 000 de plus qu'un an auparavant. Ce développement a concerné à la fois les salariés du privé (+100 000), les personnes en stage ou bénéficiant de contrats aidés (+90 000) et les salariés du secteur public (+60 000).

Majoritairement féminin (2,5 millions d'actives pour 0,5 million d'hommes), le travail à temps partiel se développe néanmoins plus rapidement parmi les travail-

leurs masculins (+12% de mars 1992 à mars 1993), et plus particulièrement parmi les employés et les professions intermédiaires (+25%). Le secteur tertiaire s'affirme à nouveau comme le principal champ d'application des horaires réduits : déjà très présent dans le tertiaire non marchand, le travail à temps partiel y a augmenté de 11% sur la dernière année. En revanche, les horaires réduits ne se développent guère dans l'industrie ou dans le bâtiment.

Le temps partiel poursuit son développement dans la Fonction Publique, sous le double effet d'une extension parmi les personnels titulaires (+53 000 emplois) et d'une forte croissance des Contrats Emploi Solidarité, en particulier ceux concernant des femmes.

En vue de stimuler les créations d'emplois, les pouvoirs publics encouragent le recours au temps partiel. Depuis septembre 1992, un abattement forfaitaire de 30% des cotisations patronales de sécurité sociale a été institué pour les contrats à durée indéterminée à temps partiel (il a été porté à 50% le 1er janvier 1993). Une étude du Ministère du Travail fait apparaître que, de septembre 1992 à juin 1993, 100 000 contrats à durée indéterminée ont été signés dans ce nouveau cadre législatif.

On ne connaît cependant pas la part, dans ces contrats, de ceux qui auraient été signés en l'absence de cette nouvelle mesure.

Entre mars 1992 et mars 1993, l'accélération de la croissance du temps partiel dans les entreprises peut être cependant en partie attribuée à cet abaissement de son coût. Cela concerne en premier lieu les employés, et en particulier les femmes.

Enfin, les mesures fiscales en vigueur depuis le début de 1992 ont favorisé la création de nombreux emplois de services directs aux particuliers. Ces emplois sont le plus souvent à temps partiel et sont majoritairement occupés par des femmes assistantes maternelles (travailleuses familiales, employées de maison). De mars 1992 à mars 1993, 58 000 personnes supplémentaires ont accédé à ce type d'emploi à horaires réduits.

Le regain d'intérêt très net des employeurs en faveur des formes de travail à temps partiel ne doit pas occulter le fait que, souvent, ce type d'emploi ne correspond pas à une situation choisie par le salarié. En mars 1992, 30% des salariés à temps partiel auraient souhaité travailler davantage et étaient donc, en réalité, en situation de sous-emploi. Un an plus tard, alors que les horaires réduits se sont fortement développés, le sous-emploi représente 34% du total de l'emploi à temps partiel. ■

Chômage

La croissance du chômage s'est accélérée en 1993 par rapport à l'année précédente, avec 324 000 chômeurs supplémentaires contre 245 000 en 1992. A la fin de 1993, 12,2% de la population active était à la recherche d'un emploi, contre 10,9% un an auparavant. Le rythme d'augmentation s'est cependant légèrement atténué en fin d'année.

Vive augmentation au premier semestre ...

Déjà nette pour les jeunes depuis la mi-1992, l'aggravation du chômage s'est étendue, au premier semestre de 1993, aux hommes d'âge intermédiaire (les 25-49 ans). Ces derniers ont en effet été plus directement touchés par les réductions d'emploi dans l'industrie et le bâtiment, secteurs où les licenciements économiques se sont accélérés et les embauches raréfiées durant cette période. D'où la forte chute des sorties de l'ANPE pour reprise d'emploi à la fin de 1992

et au début de 1993 et l'augmentation presque aussi importante au premier semestre de 1993 que durant toute l'année 1992 (0,8 point) du taux de chômage des actifs d'âge intermédiaire. En revanche, les mesures d'accompagnement des restructurations ont contribué à limiter la croissance du chômage des actifs de plus de 49 ans. Le développement des mesures en faveur des chômeurs de longue durée (Contrats Emploi-Solidarité, Contrats de Retour à l'Emploi, Actions d'Insertion et de Formation) à la fin de 1992 et au début de 1993 ont favorisé la stabilisation du chômage de cette catégorie au premier semestre 1993. Par ailleurs, l'accélération des licenciements économiques s'est accompagnée d'une reprise sensible des mesures de reconversion et des entrées en préretraite.

... suivie d'un ralentissement au second

La moindre dégradation observée sur la seconde

moitié de l'année s'explique en premier lieu ; par la fin de la récession : les sorties de l'ANPE pour reprise d'emploi ont lentement repris, et, symétriquement, les entrées faisant suite à un licenciement ont diminué. Cela a profité surtout aux hommes de 25 à 49 ans, dont le taux de chômage n'a augmenté que de 0,5 point au second semestre. De plus, le chômage des actifs de plus de 49 ans a diminué très sensiblement en fin d'année (-0,6 point au quatrième trimestre), principalement sous l'effet de l'augmentation des sorties de l'ANPE pour dispense de recherche d'emploi (il s'agit de personnes de plus de 55 ans qui, tout en demeurant indemnisées par l'UNEDIC, n'ont pas à justifier d'une recherche d'emploi et ne sont donc plus inscrites à l'Agence en catégorie 1).

Ralentie pour les hommes, l'augmentation du chômage s'est au contraire accélérée pour les femmes au second semestre, avec un taux en hausse de 0,7 point entre 25 et 49 ans et de 2,3 points en dessous de 25 ans. Le ralentissement en fin d'année des entrées en Contrats Emploi-Solidarité et en stage dont le public est constitué, pour les deux tiers, par des femmes a pu contribuer à cette évolution.

TAUX DE CHÔMAGE ET NOMBRE DE CHÔMEURS AU SENS DU BIT

(taux en % ; nombre en milliers)

Moyennes annuelles				Niveaux en fin de trimestre CVS							
1991	1992	1993*		1992				1993*			
				1er T	2ème T	3ème T	4ème T	1er T	2ème T	3ème T	4ème T
9,4	10,4	11,6	Ensemble	10,1	10,3	10,5	10,9	11,3	11,6	12,0	12,2
18,0	19,7	23,0	Moins de 25 ans	19,1	19,4	20,1	21,3	22,2	23,0	23,8	24,9
8,3	9,2	10,5	25 à 49 ans	8,9	9,2	9,4	9,8	10,2	10,6	10,9	11,2
7,0	8,0	7,8	50 ans et plus	8,0	8,1	8,0	7,9	7,9	7,8	7,9	7,3
2 349	2 591	2 911	Nombre de chômeurs au sens du BIT	2 527	2 588	2 634	2 728	2 834	2 920	3 005	3 052

* Chiffres estimés dans l'attente de l'enquête emploi de mars 1994

A nouveau vive pour les ouvriers qualifiés et les techniciens, la croissance du chômage s'étend en 1993 aux employés

En 1993, comme en 1992, l'aggravation du chômage a été plus marquée pour les métiers qualifiés de l'industrie. Alors que le nombre de demandeurs d'emploi augmentait au total de 10%, les demandes provenant d'agents de maîtrise ou de techniciens s'accroissaient de 22% (après 24% en 1992) et celles provenant d'ouvriers qualifiés de 15% (13% en 1992). Ces deux catégories ont contribué pour 40% à l'augmentation des DEFM alors qu'ils ne représentent que 25% de l'ensemble. Surtout sensible pour les hommes en 1992, l'augmentation du chômage des ouvriers qualifiés a également touché les femmes en 1993 (+11% contre +1 % l'année précédente). Ceci s'explique par l'accélération des suppressions d'emplois dans des secteurs féminisés de l'industrie comme le textile, l'industrie du cuir ou l'industrie pharmaceutique.

Alors que le nombre d'ouvriers non-qualifiés et de manoeuvres demandeurs d'emploi avait diminué de 6% en 1992, il a augmenté de 4% en 1993. On peut avancer deux explications. D'une part, les catégories non qualifiées avaient été, en 1992, les principales bénéficiaires du plan «900 000 chômeurs de longue durée». D'autre part, la montée des licenciements économiques au début de 1993 a pu, plus qu'auparavant, toucher les salariés les moins qualifiés dans des secteurs comme le bâtiment, le commerce, les transports ou les services.

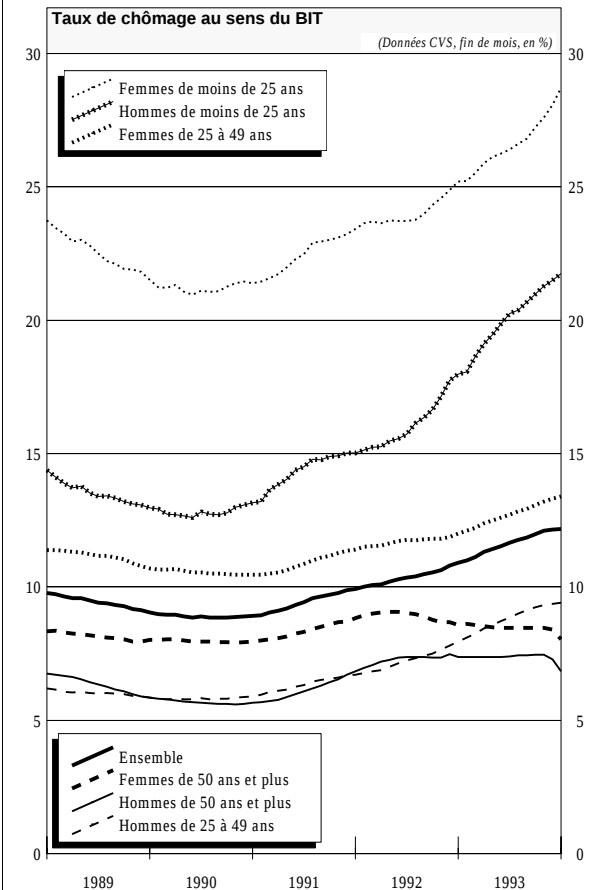
L'accélération de la hausse des demandes d'emploi a également été très perceptible l'année dernière parmi les employés, qualifiés ou non. Les suppressions d'emplois dans le secteur tertiaire à la fin de 1992 et au début de 1993 et le repli à la fin de 1993 (après leur forte croissance en 1992) des Contrats Emploi Solidarité peut expliquer en partie la dégradation de la situation de l'emploi pour cette catégorie (chômage en hausse de 10%).

Enfin, la très forte augmentation du chômage des cadres en 1992 (+24%) a ralenti en 1993 (+11%), la situation de l'emploi des cadres semblant même s'améliorer en fin d'année.

Reconduction des CES et nouvelles mesures en faveur des embauches

En 1993, la politique de l'emploi a visé à la fois à favoriser l'emploi des personnes les plus menacées d'exclusion par la reconduction et le nouveau développement des Contrats Emploi Solidarité (CES) et à encourager les embauches dans le secteur marchand par l'abaissement du coût du travail pour certaines catégories de salariés.

L'orientation des politiques publiques en faveur des chômeurs de longue durée et des publics les plus menacés d'exclusion a été poursuivie et confirmée en 1993 : 623 000 CES ont été signés, après 558 000 en 1992. Les CES constituent le principal instrument d'insertion des actifs les plus en difficulté et s'adressent donc à un public ciblé. Malgré cette augmentation du nombre



Ralentie pour les hommes, l'augmentation du chômage s'est au contraire accélérée pour les femmes au second semestre de 1993.

des contrats, le nombre de personnes concernées a diminué au second semestre de 1993. En effet, la durée moyenne de ces contrats se situant à environ huit mois, la forte concentration des entrées à la fin de 1992 a fait que les nouveaux contrats signés au cours de 1993 n'ont pas été suffisants pour maintenir le nombre de bénéficiaires au niveau élevé atteint à la mi-1993.

L'emploi marchand aidé (770 000 personnes concernées à la fin de l'année) s'est

stabilisé en 1993, malgré un contexte général très défavorable aux recrutements dans le secteur privé. Ce type d'embauche a été relancé par la réduction des charges patronales de sécurité sociale en cas de transformation d'emploi ou d'embauche à temps partiel mise en place en septembre 1992 et par les mesures du Plan d'urgence en vigueur à partir de l'été 1993 et visant à abaisser le coût du travail pour certains contrats (primes à l'embauche, exonération de charges sociales, crédits d'impôts). De plus, les reprises d'emploi des chômeurs de longue durée ou des personnes les plus menacées d'exclusion ont été à nouveau favorisées en 1993 : les contrats de retour à l'emploi concernaient 120 000 salariés à la fin de l'année, contre 103 000 un an auparavant, et 40 000 personnes étaient employées dans des

entreprises d'insertion ou des associations intermédiaires (moins de 30 000 en 1992).

En revanche, les aides à l'embauche en faveur des jeunes ont eu moins d'impact en 1993 : l'exonération des charges sociales pour l'embauche de jeunes sans qualification, mise en place à la fin de 1991, ne touche plus que 88 000 jeunes à la fin de 1993, contre 105 000 un an auparavant. Seule la relance des contrats d'apprentissage, de qualification, d'adaptation et d'orientation contenue dans le plan d'urgence de l'été sous forme de prime à l'embauche et de crédit d'impôt augmenté a permis d'enrayer la diminution de ce type de contrat au second semestre.

Les stages de formation destinés aux chômeurs, fortement développés en 1992, sont légère-

ment moins importants en 1993, tout en demeurant à un niveau élevé : ils accueilleraient en fin d'année environ 185 000 personnes, contre 200 000 un an auparavant.

Les dispositifs d'accompagnement des restructurations, directement liés aux licenciements économiques, ont connu une nouvelle extension en 1993 (+17% après +14% en 1992) et concernaient près de 280 000 personnes en fin d'année. Pour la première fois depuis le milieu des années quatre-vingt, le nombre de préretraités a augmenté (+12000). Le dispositif des conventions de conversion, qui s'adresse à des salariés licenciés économiques, a accueilli près de 30 000 personnes supplémentaires par rapport à l'année précédente. ■